

Scalène n'est à ce jour pas concernée par la contrainte de s'engager à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Pour autant, dans le cadre de sa politique accessibilité, Scalène a testé l'accessibilité de son site web www.scalenerh.com

Cette déclaration a été établie le 1er juin 2026.

État de conformité

www.scalenerh.com est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4 en raison des non-conformités énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé via Lighthouse révèle que le taux moyen de conformité du site s'élève à 85 %

Non-conformités

Les couleurs d'arrière-plan et de premier plan ne sont pas suffisamment contrastées.

Les liens n'ont pas de nom visible (Linkedin et Instagram).

Les liens d'ancrage ne sont pas sélectionnables.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Page d'accueil : <https://scalenerh.com/>

Page Engagements : <https://scalenerh.com/index.php/engagements/>

Page d'accès à la vidéothèque : <https://scalenerh.com/index.php/acces-clients/>

Page Vidéothèque : <https://scalenerh.com/index.php/acces-clients/#page-content>

Page Challenge Everestairs : <https://scalenerh.com/index.php/challenge-everestairs/>

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de www.scalenerh.com pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Envoyer un message : m.lavoix@scalenefrance.com

Téléphoner à Marie Lavoix, Référente Handicap Scalène : 06 60 47 11 64